

Commune : 76540  
Rouen

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : LW  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : P3

Echelle d'origine : 1/500  
Echelle d'édition : 1/625  
Date de l'édition : 23/03/2000

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 15/03/2019..... par M Jean DESALABERRY géomètre à CAEN.....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A .CAEN....., le 15/03/2019.....

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par  
JEAN.DE.SALABERRY.....  
à CAEN.....  
Date 15/03/2019.....  
Signature : GEOMAT  
Jean de SALABERRY  
SELAS DE GEOMETRES-EXPERTS  
au capital de 1 000 000 €  
37, rue des Compagnons - 14000 CAEN  
Tél 02 31 53 39 00 - Fax 02 31 53 39 01  
R.C.S. Rennes D 384 653 044

Réf. dossier : 2150220

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriante).

Pour le Président  
de la Région Normande  
L'Adjoint à la Directrice  
DGA "Ressources et Performance,  
Vie et Evolution de la Collectivité"

Fabrice PIEDAGNEL

Christine RAMBAUD  
Adjointe au Maire

Signatures des Propriétaires :

